



**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**



**Université Cheikh Anta Diop de Dakar
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION
Laboratoire d'Analyse des Politiques Publiques (LAPP)**

SÉRIE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE

Les disparités de genre dans l'accès et l'utilisation des TIC au Sénégal

**Gaye Daffé
Fatoumata L. Diallo**

Consortium pour la Recherche Economique et Sociale

Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lot 1 et 2 - Pyrotechnique - Dakar, Sénégal
CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina

Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58

Email : cres_ucad@yahoo.fr / cres@cres-sn.org

Information : contact@cres-sn.org / Site Web : www.cres-sn.org

Cette publication a été réalisée grâce à une subvention de Centre de Recherches pour le Développement International établi à Ottawa, au Canada, dans le cadre de l'Initiative Think Tank.

**Les disparités de genre dans l'accès et l'utilisation des
TIC au Sénégal**

Gaye Daffé
gdaffe@yahoo.fr

Fatoumata L. Diallo
faatdiallo@yahoo.fr

Résumé

Les femmes sont devenues, dans les pays développés comme dans les pays en développement, des actrices majeures de la vie économique et sociale. Cette aspiration des femmes à une participation croissante à la vie économique est cependant entravée à la fois par leurs faibles capacités en termes de capital humain, mais aussi par les discriminations dont elles sont l'objet, notamment dans l'accès aux TIC. L'objectif général de cette recherche est de mesurer et d'analyser les inégalités de genre dans l'accès et l'utilisation des TIC au Sénégal. Les résultats obtenus peuvent être résumés en trois points.

Premièrement, les disparités de genre s'expriment en termes à la fois de contrôle (de l'équipement), même dans les cas où les ménages dirigés par les femmes sont dans une situation d'égalité avec ceux dirigés par les hommes en termes de dotation en TIC, de compétences (pour l'utilisation) et de contenus (services attendus).

Deuxièmement les disparités de genre dans l'accès à une technologie s'expriment moins lorsque l'utilisation de celle-ci est exclusive, qu'elle requiert moins de compétences techniques et que son contenu est neutre ou adaptable. En ce sens, dans l'analyse des disparités de genre dans l'accès, les facteurs déterminants sont la disponibilité des infrastructures de base et le coût d'accès à la technologie. Pour l'analyse des disparités de genre dans l'utilisation, on doit en revanche distinguer deux types de TIC : celles dont l'usage est exclusivement personnel (téléphone mobile, internet, compte email) et celles à usage collectif (ordinateur, téléphone fixe).

Troisièmement la similitude dans l'utilisation des fonctions de base des TIC par les hommes et par les femmes, entraîne des disparités marquées dans celle des fonctions secondaires des TIC.

Introduction : contexte et problématique

Les femmes sont devenues, dans les pays développés comme dans les pays en développement, des actrices majeures de la vie économique et sociale. Comme Sen (2000) l'a fait remarquer, elles sont ainsi passées du statut de spectatrices passives en attente d'un bien-être octroyé à celui d'agents économiques actifs capables de trouver des emplois hors du foyer, de gagner des revenus propres, de jouir du droit de propriété, d'accéder à l'information et de participer à la prise de décision à l'intérieur comme en dehors du cercle familial.

Cette propension des femmes à une participation croissante à la vie économique est cependant entravée à la fois par leurs faibles capacités en termes de capital humain, mais aussi par les discriminations dont elles sont l'objet dans l'accès à certains des outils de travail comme les technologies de l'information et de communication (TIC) susceptibles de leur permettre de combler certains de leurs handicaps de départ.

Personne ne peut évidemment croire que l'accès aux TIC suffirait pour hisser les femmes au même rang que les hommes dans la vie économique et sociale, alors que persistent d'autres disparités de genre en matière de revenus, d'emplois, de logement et d'éducation. En revanche, il est généralement admis que la possibilité de recevoir et de produire des informations de façon autonome et en fonction des besoins et intérêts propres aux femmes qu'autorise l'accès aux TIC, est une condition indispensable à une plus grande participation de celles-ci à la création des richesses, aux échanges commerciaux, à la répartition des revenus et à la vie publique.

Au Sénégal, le rôle des femmes dans la vie économique est célébré dans toutes les stratégies, particulièrement dans le récent Document de politique économique et sociale (DPES) qui, tout en faisant une place essentielle aux femmes dans la lutte contre la pauvreté, classe la plupart d'entre elles parmi les groupes vulnérables. Selon le RGPH III de 2001-02, les femmes représentent 50,8% de la population sénégalaise, estimée alors à 9,8 millions d'habitants. Près de 60% de la population féminine vit en zone rurale. Les données sur le statut matrimonial indiquent que 59,8% des femmes âgées de 12 ans et plus étaient mariées contre 45% des hommes.

La répartition de la population selon l'âge et le sexe montre que dans les groupes d'âge de 10 à 69 ans, le rapport de masculinité varie entre 87 et 99, ce qui témoigne de la forte représentation des femmes dans les tranches d'âge de la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 ans et plus). Mais on note que près de 73% des femmes de cette catégorie sont inactives (dont 42% comme des femmes au foyer) contre 36% d'hommes inactifs. De même, tandis que le taux d'occupation des hommes s'élève à 56%, celui des femmes n'est que de 23%.

La jeunesse et le dynamisme de la population sénégalaise sont parmi les facteurs qui ont fait du Sénégal un pionnier dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. S'y ajoutent l'existence d'infrastructures de télécommunications relativement développées et un vaste

réseau d'échanges commerciaux et financiers structuré autour d'une population émigrée présente dans tous les continents (Daffé et Dansokho, 2002). Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'Etat du Sénégal ait depuis longtemps misé sur le sous-secteur des TIC comme l'un des principaux moteurs de la croissance et l'un des leviers de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Mais bien que classé au premier rang des pays d'Afrique subsaharienne en matière de TIC, le Sénégal est considéré comme se situant "du mauvais côté" de la fracture numérique mondiale (Simard, 2003). Les principales contraintes du sous-secteur qui justifient cet état de fait sont l'absence d'un cadre cohérent de gouvernance s'appuyant sur une stratégie nationale de développement des TIC, le bas niveau d'instruction de la population, le sous-équipement des ménages et des entreprises et un niveau relativement élevé du coût d'accès aux services et équipements TIC. Ces contraintes sont vécues par toutes les catégories d'acteurs de la vie économique et sociale, surtout par les femmes. Le développement du sous-secteur des TIC est également entravé par un faible niveau d'utilisation des TIC dans les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé, l'administration décentralisée, etc.

L'objectif général de cette recherche est de mesurer et d'analyser les inégalités de genre dans l'accès et l'utilisation des TIC au sein des ménages et dans la population au Sénégal. Sa finalité est de comprendre comment, dans le contexte de l'économie sénégalaise, la diffusion et l'utilisation des TIC sont affectées positivement ou négativement par les relations de genre, et comment celles-ci peuvent à leur tour être influencées par l'accès et l'utilisation des TIC.

Il s'agit, de manière plus spécifique :

- de mesurer les inégalités de genre dans l'accès aux TIC au sein des ménages et dans la population ;
- d'analyser les comportements des femmes et des hommes dans l'utilisation des TIC;
- d'identifier les types d'usage des TIC spécifiques aux femmes et aux hommes ;
- de déterminer sous l'angle des relations de genre, les contraintes et les obstacles auxquels les femmes se heurtent dans l'accès et l'utilisation des TIC ;
- de déterminer les facteurs sur lesquels les politiques publiques pourraient agir pour améliorer l'accès des femmes aux TIC.

L'hypothèse principale de la recherche est que dans l'accès et l'utilisation des TIC, comme dans tous les autres domaines qui optimisent les effets de celles-ci, les femmes sont dans des conditions moins favorables que les hommes. S'appuyant sur les données de l'enquête « TIC, croissance et pauvreté des

ménages » (ETCPM) réalisée en 2010¹, l'analyse visera à apporter des réponses aux questions suivantes :

- Comment mesurer et expliquer les inégalités dans l'accès des hommes et des femmes aux TIC ?
- Le niveau d'utilisation des TIC par les femmes est-il comparable à celui des hommes ?
- Les femmes ont-elles les mêmes types d'usage des TIC que les hommes ?
- Pour chaque type d'usage, les femmes utilisent-elles les TIC avec la même intensité que les hommes ?
- Quelles sont les contraintes liées à l'accès des femmes aux TIC, comparativement aux hommes, et celles sur lesquelles les décideurs publics peuvent agir ?

1. Les disparités de genre dans l'accès aux TIC : les principaux domaines de convergence

L'examen de la littérature sur les relations de genre appliquées à l'accès et à l'utilisation des TIC fait apparaître quatre principaux domaines de convergence des recherches menées jusqu'ici :

- les relations de genre et les TIC ;
- l'utilité économique et sociale de l'accès des femmes aux TIC;
- les contraintes à l'accès des femmes aux TIC ;
- les indicateurs de disparité de genre dans l'accès aux TIC.

1.1. Relations de genre et accès aux TIC

Il est admis que les nouvelles technologies de l'information et des communications, l'Internet en particulier, ont inauguré une nouvelle ère pour l'ensemble des pays et des économies. Leur diffusion a soulevé de grands espoirs quant à la possibilité pour les pays en développement d'accélérer la croissance, de lutter contre la pauvreté et de combler leur retard de développement (Kerry, S. Mc Namara, 2003 et Heeks, Richard, 1999). Mais on s'est vite aperçu que les TIC ne sont pas de simples facteurs techniques qu'il suffit d'appivoiser pour en tirer le meilleur parti (Gurumurthy, A. 2006). L'expérience montre en effet qu'au-delà des disparités entre les pays et des contraintes liées à leur utilisation, l'accès aux bénéfices des TIC est, comme dans beaucoup d'autres domaines, déterminé par les relations de pouvoir existantes au sein de la société. Les TIC ne sont donc pas neutres ni du point de vue des conditions sociales et des origines des individus, ni de celui de leur sexe.

¹ L'enquête a essentiellement porté sur l'accès des ménages et des individus vivant dans les ménages à un certain nombre d'équipements TIC (téléviseur, ordinateur, Internet, téléphone fixe et mobile).

De nombreux travaux, menés par les organisations du mouvement des femmes, de la société civile et de la communauté internationale, ont procédé à l'analyse théorique des relations entre le genre, les TIC et le développement. Cette analyse a été menée sous l'angle de l'utilisation, des obstacles, de l'éducation et de la formation, de l'impact sur le travail, la mondialisation et la promotion économique et politique des femmes (Hafkin & Taggart, 2001). Une étude de l'UNESCO (2003) sur le statut de la recherche sur le genre et les TIC confirme l'existence de la fracture numérique de genre, celle-ci étant renforcée par la faible participation des femmes à la production et à l'échange marchand, du fait de leur faible niveau d'éducation et de formation, et par les contraintes liées à leur rôle dans la vie sociale.

Les TIC permettent la création de nouveaux types d'activités économiques et d'emplois. Mais ce potentiel ne peut se concrétiser que si les besoins spécifiques des femmes en matière de TIC sont pris en compte par les politiques et les institutions. Or, l'expérience de nombreux pays montre que les politiques publiques en matière de TIC ignorent les besoins et les aspirations des femmes (Marcelle, 2000). On suppose implicitement que si elles sont bien conçues les TIC profiteront à tous, alors qu'à l'évidence elles ont plutôt des impacts différenciés sur les femmes et les hommes (Hafkin, 2002, Rathgeber, 2000). Les politiques relatives aux TIC ont très souvent des implications sur les choix technologiques, les usages ou l'accès universel (Hafkin, 2002).

1.2. L'utilité économique et sociale de l'accès des femmes aux TIC

Comme vecteur et produit du processus de mondialisation, les TIC ont donné naissance à de nouvelles formes d'organisation et à une nouvelle division internationale du travail. Les règles du jeu actuelles dans l'économie de l'information ne garantissent pas pour autant un développement équitable. Les processus de production et d'échange mondiaux, soutenus par les TIC, signifient en fait que l'activité reste en majeure partie sous le contrôle de firmes multinationales basées dans les pays développés. Pour les pays en développement, elles créent des opportunités d'emploi quand les industries de services sont délocalisées. Certains types d'activités ont certes lieu dans les pays en développement, mais seulement dans un nombre limité de domaines, et concentrés dans des zones géographiques déterminées (Sassen, 1997).

On note par exemple que la grande majorité des centres d'appels et de traitement de données – secteurs où se créent le plus d'emplois TIC – sont situés dans un nombre limité de pays. Même dans ces pays, ces entreprises sont souvent regroupées sur des sites souvent isolés et coupés du reste de l'économie. Le rapport de l'OIT sur « le travail dans la nouvelle économie » contient de nombreuses observations sur l'apport du secteur des TIC en termes d'emplois. Il suggère que les formes de discrimination qu'on trouve dans la plupart des secteurs sont tout aussi présentes dans l'économie de l'information où les hommes détiennent la majorité des emplois hautement qualifiés et à forte valeur ajoutée tandis que les femmes sont confinées dans les postes de travail peu qualifiés.

A mesure que les industries traditionnelles qui emploient des femmes disparaissent, celles d'entre elles qui trouvent des emplois dans les nouvelles industries liées aux TIC, sont rarement les mêmes que celles qui ont perdu leur emploi dans les secteurs traditionnels. Le rapport soutient que de nouvelles inégalités apparaissent donc entre les femmes qui possèdent des compétences professionnelles dans les activités traditionnelles et celles qui ont acquis des compétences dans les TIC.

L'utilisation des TIC dans l'éducation offre de nombreuses possibilités pour l'enseignement non formel. Elle peut avoir d'importantes répercussions sur la formation des femmes, notamment dans l'enseignement à distance dont les applications peuvent se faire sous forme de cours à domicile aux femmes qui sont limitées dans leurs déplacements et éprouvent des difficultés à accéder aux espaces publics.

Dans le domaine de la santé, les TIC peuvent aussi jouer un rôle crucial. L'utilisation de systèmes d'échange d'information en réseau et d'outils informatiques hors connexion tels que les supports amovibles, les bases de données et les appareils de TIC mobiles peuvent renforcer les services en matière de santé publique. Ils peuvent permettre la diffusion d'information et de programmes d'éducation à la santé, rapprocher les communautés des services sanitaires par un échange systématique et régulier d'informations et offrir des solutions simples pour la collecte et l'analyse d'informations sur les maladies tel que le VIH/Sida et les comportements sanitaires à observer afin que les interventions en matière de santé soient plus adaptées localement.

1.3. Les contraintes de l'accès des femmes aux TIC

Primo (2003) a, pour le compte de l'UNESCO, publié une synthèse des relations entre les disparités de genre et l'accès aux NTIC. Il dresse un inventaire détaillé des obstacles financiers, techniques et socio-culturels entre les hommes et les femmes dans l'accès aux TIC. Il montre que pour la majorité des femmes, l'analphabétisme, la non maîtrise des langues dominantes de l'Internet, l'absence de formation en informatique, et le fait que l'information livrée par les TIC ne leur est pas d'une grande utilité constituent des obstacles spécifiques.

Comme Hafkin (2000) l'a fait observer, la concentration de l'infrastructure des TIC dans les zones urbaines où les femmes sont moins nombreuses qu'en zones rurales, constitue aussi une contrainte spécifique aux femmes. De même, les espaces publics de fourniture de services TIC ont une forte tendance à être des espaces uniquement masculins, dissuadant les femmes d'y entrer. Les femmes et les filles hésitent évidemment à se rendre dans ces endroits pour accéder à Internet (Gurumurthy, 2006).

Un autre aspect culturel liés aux TIC a trait aux attitudes sexistes à l'encontre des femmes qui étudient ou utilisent les technologies de l'information. Dans nombre de pays, mais plus encore en Afrique, les jeunes filles sont considérées comme inaptes pour les études scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, du fait du coût élevé des équipements informatiques et du matériel de communication électronique, les femmes ont moins de chance que les hommes d'en disposer ou d'y accéder. S'il faut payer pour avoir l'accès à l'information, comme c'est le cas dans un centre informatique rural ou dans un cybercafé, les femmes ont sans doute moins de chances d'avoir le revenu disponible nécessaire.

En somme, un certain nombre de facteurs socioculturels empêchent les femmes d'utiliser les TIC en particulier en milieu rural. Ces facteurs peuvent être liés à certaines attitudes culturelles qui s'opposent à l'accès des femmes à la technologie et à l'enseignement technologique, à la non possession par les femmes des équipements nécessaires, au manque de ressources financières pour accéder aux espaces commerciaux.

1.4. Les indicateurs de mesure des disparités de genre dans le domaine des TIC

Après les questions relatives au genre dans la diffusion et l'utilisation des TIC, il s'agit tout à la fois /

- d'encourager la participation des femmes dans l'économie de l'information,
- d'intégrer la dimension genre dans les politiques nationales en matière de TIC,
- de sensibiliser les défenseurs de l'égalité hommes-femmes dans le domaine des TIC,
- de garantir l'utilisation effective des TIC par les femmes grâce à des contenus pertinents, etc.

Les indicateurs de mesure des disparités de genre dans l'accès aux TIC devraient permettre de mesurer les progrès accomplis dans tous ces aspects et d'évaluer les efforts à réaliser pour assurer un égal accès des femmes et des hommes aux TIC.

La dernière décennie a vu se multiplier les travaux visant à mesurer de manière différenciée les performances des femmes dans différents domaines dont celui des TIC. C'est à ce titre que l'Association pour le progrès des communications (APC) a développé une « méthodologie d'évaluation en genre des initiatives liées aux TIC ». Cette méthodologie est fondée sur l'idée qu'une analyse des disparités de genre dans le domaine des TIC ne peut se limiter aux seules inégalités d'accès. Les indicateurs de mesure de l'accès doivent être complétés par des indicateurs qualitatifs permettant de répondre aux questions suivantes : Qui prend les décisions relatives à l'accès aux technologies ? Qui crée les contenus utilisés et dans quelle langue ? Comment les femmes utilisent-elles l'information à laquelle elles ont accès ? Comment les TIC aident-elles les femmes à promouvoir l'action collective et le plaidoyer pour le changement ?

Un certain nombre de travaux se sont efforcés de construire des indicateurs permettant d'apprécier, au plan tant quantitatif que qualitatif, les disparités entre hommes et femmes en matière de TIC. C'est le cas de l'étude,

réalisée par le Réseau Genre et TIC (2005) et intitulée « la fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité ». S'inspirant de la méthode de calcul de l'indice de développement humain (IDH) du PNUD, le travail a consisté à construire un indice appelé « indice synthétique de la fracture numérique de genre » (ISFNG) reposant sur quatre composantes : le contrôle, les contenus, les capacités et la connectivité². Il vise à mesurer les disparités de genre dans l'accès, l'usage et la maîtrise de trois technologies de l'information et de la communication que sont l'ordinateur, l'Internet et le téléphone portable.

Les résultats obtenus ont montré que dans les six pays couverts (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie et Sénégal), les femmes ont globalement un tiers de chance de moins que les hommes de bénéficier des avantages des NTIC. Mais l'ISFNG masque des niveaux variables de disparités selon les quatre domaines étudiés. C'est dans le domaine du contrôle que les disparités de genre sont les plus marquées, les chances des femmes étant de trois fois inférieures à celles des hommes. Il est suivi des domaines des contenus et des capacités, où les indices de disparités de genre indiquent respectivement une infériorité de 38% et 30% des femmes. En termes de connectivité, en revanche, l'infériorité de celles-ci par rapport aux hommes est réelle, mais moindre (10%). L'étude a cependant montré que les disparités de genre dans l'accès aux NTIC tendent à disparaître dans les groupes d'âge scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Notre analyse des disparités de genre en matière de TIC au Sénégal nous amènera à apprécier les inégalités hommes/femmes dans l'accès aux TIC dans un premier temps, et, à analyser les disparités de genre dans les utilisations des TIC dans un second temps.

2. Les disparités de genre dans l'accès aux TIC

Comme l'ont souligné de nombreux travaux de recherche sur le genre, l'accès à la science et à la technologie fait certainement partie des domaines dans lesquels les femmes font l'objet des plus grandes discriminations (Gurumurphy, 2006). Cette exclusion est renforcée par le niveau généralement plus faible de l'éducation, des revenus et du pouvoir de décision des femmes par rapport aux hommes. Ces inégalités ont évidemment des conséquences sur les possibilités et les opportunités qui leur sont offertes dans ces domaines et dans d'autres.

Dans le domaine des TIC, la première difficulté que rencontrent les femmes concerne l'accès, qui est très lié à l'existence de l'infrastructure et des équipements indispensables. Par accès, on entend à la fois le fait d'avoir à portée

² L'indicateur de contrôle rend compte de la participation des femmes à la prise de décision et à l'exercice du pouvoir dans le secteur des TIC. L'indicateur de contenus permet de préciser dans quelle mesure les contenus, véhiculés par les outils et applications des TIC, contribuent à la promotion de l'égalité de genre. L'indicateur de capacités permet d'établir dans quelle mesure les femmes et les hommes sont en situation d'égalité de chances pour bénéficier de la société de l'information. Quant à l'indicateur de connectivité, il rend compte des disparités entre hommes et femmes en matière d'accès (physique) et d'accessibilité (sociale).

de main la technologie et la capacité de s'en servir pour en tirer les informations que celle-ci procure. L'accès signifie donc que l'individu a la possibilité de disposer de l'outil et la faculté de l'utiliser. Il comporte trois aspects : la présence physique de la technologie (ordinateur, téléphone, internet, etc.), le lieu (domicile, public, professionnel) et le droit ou le moyen de l'utiliser (abonnement, prix d'achat, tarif).

Les inégalités que ces aspects génèrent sont d'intensité variable d'une technologie à l'autre. Les preuves sont nombreuses qui montrent par exemple que les disparités de genre dans l'accès au téléphone portable sont moins prononcées et, donc, plus faciles à surmonter que celles qui sont liées à l'accès à l'ordinateur ou que celles concernant l'accès à Internet. De même, dans les ménages comme pour les individus, plus on est faible économiquement et proche des zones rurales – ce qui est plus fréquent pour les femmes que pour les hommes - moins on a de chances d'accéder aux TIC.

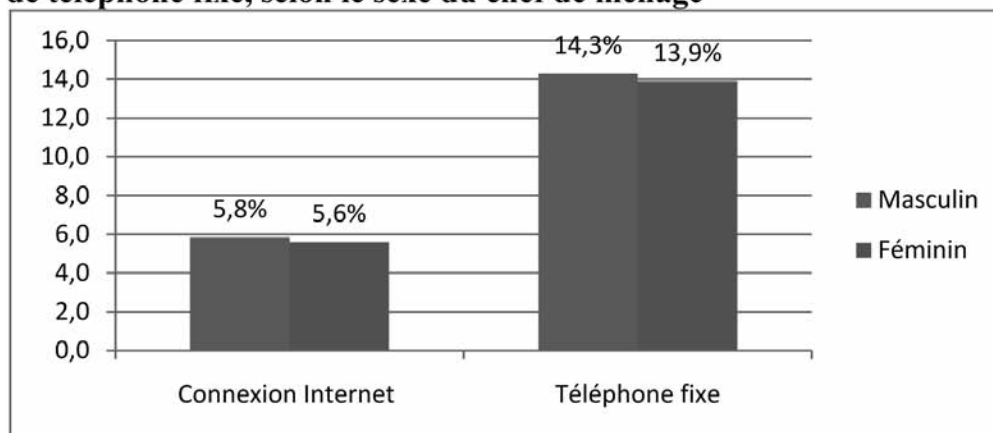
Nous ferons l'analyse des disparités de genre dans l'accès aux TIC en nous plaçant successivement à deux niveaux : le niveau ménage et le niveau individu. Pour le premier niveau, les données de l'enquête « TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM) permettent d'apprécier la disponibilité des TIC au sein des ménages en tenant compte du sexe du chef de ménage. En ce qui concerne le second niveau, l'analyse s'intéressera aux disparités hommes/femmes dans l'accès individuel aux TIC.

2.1. Les inégalités d'accès aux TIC selon le sexe du chef de ménage

En matière d'accès aux TIC au sein des ménages, l'enquête « TIC, croissance et pauvreté des ménages » (ETCPM) a surtout porté sur le niveau d'équipement des ménages en téléphone fixe et mobile, en ordinateur, en téléviseur, ou en lecteur vidéo.

Comme le montre le graphique ci-dessous, il apparaît que l'accès aux TIC, défini par la possession d'une connexion Internet et d'une ligne de téléphone fixe, est pratiquement le même que l'on soit dans un ménage dirigé par un homme ou dans celui dirigé par une femme. Pour l'accès à Internet, l'écart entre la proportion des ménages dirigés par les hommes et celle des ménages dirigés par les femmes est de 0,4%. Quant à la possession d'une ligne de téléphone fixe, l'écart est encore plus faible : 0,2%. Cette quasi-égalité dans l'accès à ces deux technologies pourrait s'expliquer par le fait que dans la plupart des ménages dirigés par les femmes, l'abonnement au téléphone fixe et à Internet n'est pas le fait des chefs de ménage eux-mêmes mais des conjoints ou des enfants.

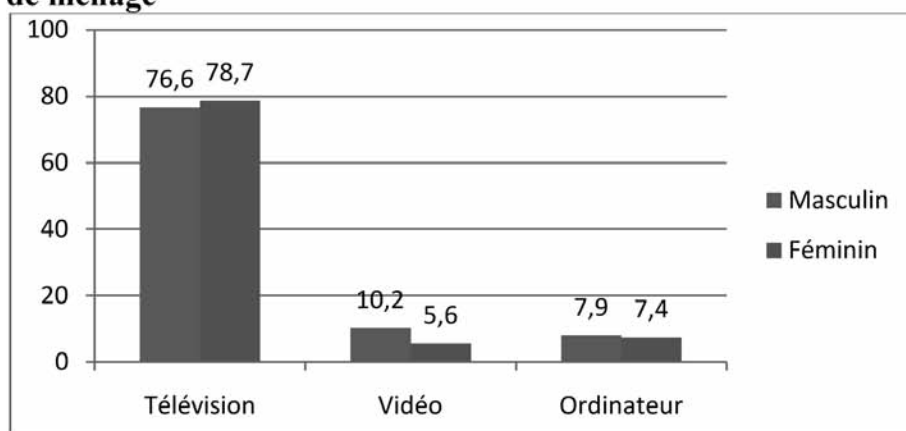
Graphique 1 : Pourcentage de ménages disposant de connexion Internet et de téléphone fixe, selon le sexe du chef de ménage



On observe pratiquement le même rapport d'égalité en ce qui concerne l'équipement des ménages en postes téléviseurs et en ordinateurs. Le téléviseur étant devenu un bien d'équipement presque usuel - en milieu urbain tout au moins - il n'est pas surprenant de constater que les ménages dirigés par les femmes sont proportionnellement plus nombreux à être équipés en téléviseurs que ceux dirigés par les hommes, avec un écart d'un peu plus de 2 points de pourcentage.

Il n'en va pas de même de l'équipement en lecteurs vidéo pour lequel la proportion de ménages dirigés par les femmes (5,6%) est presque deux fois moins élevée que celle des ménages dirigés par les hommes (10,2%). Cette faible dotation des ménages dirigés par les femmes en lecteurs vidéo pourrait s'expliquer par l'inéquation des contenus des supports vidéo aux besoins et préoccupations des femmes.

Graphique 2 : Pourcentage de ménages équipés en TIC selon le sexe du chef de ménage



La quasi-égalité de genre observée dans l'accès des ménages à la télévision et à l'ordinateur peut être trompeuse, dans la mesure où dans nombre de ménages dirigés par les femmes, le pouvoir de décision en matière d'équipement en TIC repose bien souvent soit sur le conjoint absent, soit sur d'autres membres du ménage comme les enfants. Par ailleurs, l'existence d'un poste de télévision, d'un ordinateur ou d'une ligne de téléphone fixe dans un ménage ne garantit pas un égal accès de chacun des membres du ménage à ces technologies. C'est pour cette raison que l'indicateur d'accès mesuré par la détention d'un outil TIC doit être complété par celui lié à l'utilisation effective de la technologie au sein du ménage.

Le tableau ci-dessous indique le statut des utilisateurs d'Internet dans les ménages selon le sexe du chef ménage. Il montre notamment que tandis que les chefs de ménage de sexe masculin sont les principaux utilisateurs de la connexion Internet dans leur ménage, les chefs de ménage de sexe féminin en sont pratiquement exclus au profit des enfants et des autres membres du ménage. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans ces ménages, le chef de ménage joue un rôle relativement mineur qu'il s'agisse de l'acquisition du matériel TIC ou de son utilisation.

On assiste à une situation inverse pour ce qui est de l'utilisation du téléphone fixe pour laquelle les femmes chefs de ménage apparaissent comme les principales utilisatrices. Il est frappant de remarquer que les ménages où les enfants ont accès aussi bien à la connexion Internet qu'au téléphone fixe sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux dirigés par les femmes que parmi ceux dirigés par les hommes.

Tableau 1 : Utilisateurs d'internet et de téléphone fixe selon le sexe du chef de ménage

	Internet		Téléphone fixe	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Chef de ménage	57,1	0,0	87,5	100
Enfants du ménage	33,3	50,0	33,9	66,7
Autres membres	4,8	50,0	10,7	6,7

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-après, la communication par le téléphone fixe et par Internet n'est souvent possible que dans la capitale et les autres centres urbains quel que soit le ménage. Dans la mesure où la plupart des ménages dirigés par les femmes vivent en zone rurale, cette asymétrie observée dans la diffusion des technologies de l'information tend à limiter l'accès dans les ménages dirigés par les femmes. Ainsi, du seul fait qu'elles constituent la majorité de la population des zones rurales, les femmes ont moins de chances que les hommes d'avoir accès aux TIC. Les résultats de l'enquête ETCP montrent du reste qu'aucun ménage rural dirigé par une femme ne dispose ni d'ordinateur, ni de téléphone fixe, ni de connexion Internet. On note en revanche que 27% des

ménages dirigés par les hommes équipés en téléviseur et 10,3% de ceux disposant d'un ordinateur résident en zones rurales.

Tableau 2 Répartition des ménages équipés en TIC selon le sexe du chef de ménage et la zone de résidence

	Dakar	Autres villes	Zones rurales	Ensemble
Connexion internet				
Masculin	50,0	50,0	0,0	100,0
Féminin	66,7	33,3	0,0	100,0
Téléphone fixe				
Masculin	44,6	48,2	7,1	100,0
Féminin	40,0	60,0	0,0	100,0
Télévision				
Masculin	33,4	39,5	27,0	100,0
Féminin	30,9	50,6	18,5	100,0
Vidéo				
Masculin	43,6	35,9	20,5	100,0
Féminin	50,0	50,0	0,0	100,0
Ordinateur				
Masculin	34,5	55,2	10,3	100,0
Féminin	50,0	50,0	0,0	100,0

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

2.2. Les disparités de genre dans l'accès aux TIC au plan individuel

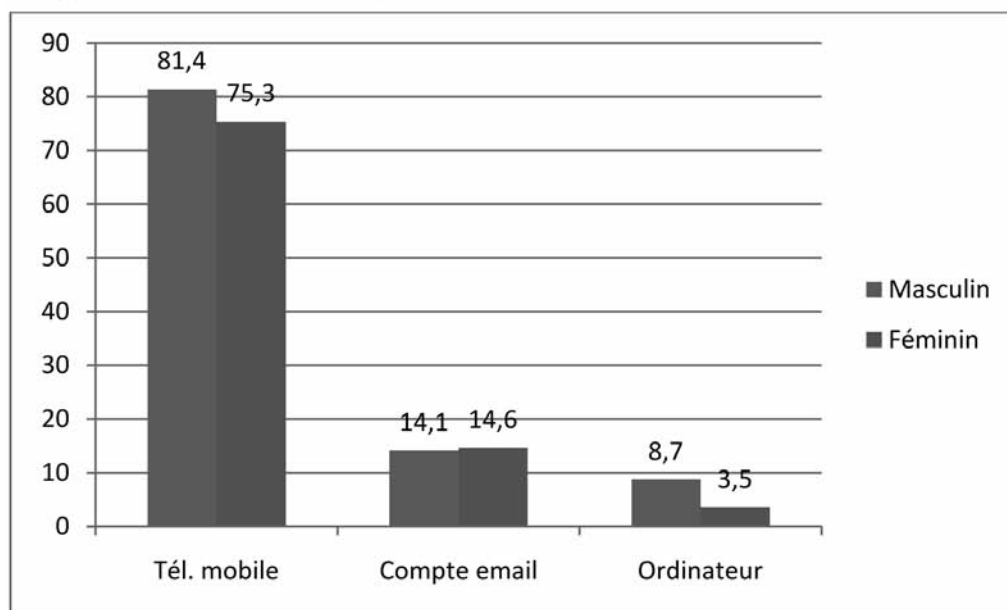
Limiter l'analyse des disparités de genre dans l'accès à celles entre ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes donnerait une image réductrice et erronée des inégalités réelles. Une telle approche ne permet en effet pas de comprendre et de caractériser les disparités de genre dans l'accès au sein des ménages. Si, comme nous l'avons vu, le fait que le chef de ménage soit un homme ou une femme n'est pas neutre du point de vue de l'accès et de l'utilisation des TIC, il n'est pas moins vrai que l'accès aux TIC étant un phénomène individuel, seule une approche par individu permet d'appréhender la réalité des inégalités. L'accès au plan individuel comporte deux aspects : l'aspect détention du matériel (ordinateur, téléphone mobile, compte email) et l'aspect utilisation de la technologie (accès à des émissions télévisées, à un ordinateur, à Internet).

2.2.1. Les disparités de genre dans l'équipement en TIC

Pour n'importe quelle technologie de l'information et de la communication, le premier indicateur d'accès est donné par la disponibilité physique des infrastructures de base, des équipements et des services portés par ces équipements. Une fois cette disponibilité assurée, l'accès se traduit par la possibilité donnée à un individu de les utiliser à partir soit de ses moyens

personnels soit à d'autres espaces privés ou publics. Le graphique ci-dessous présente les résultats de l'enquête relatifs à la possession d'un téléphone mobile, d'un ordinateur ou d'un compte email. Il montre que les hommes sont deux fois mieux dotés en ordinateur que les femmes (8,7% contre 3,5%). Même si l'écart est faible, les hommes sont aussi mieux dotés en téléphone mobile que les femmes. On note en revanche une légère avance des femmes sur les hommes en matière de possession de compte email. Cette situation montre que plus la technologie est d'usage personnel et exclusif, moins les disparités de genre sont importantes.

Graphique 3 : Pourcentage d'individus dotés en TIC selon le sexe



Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

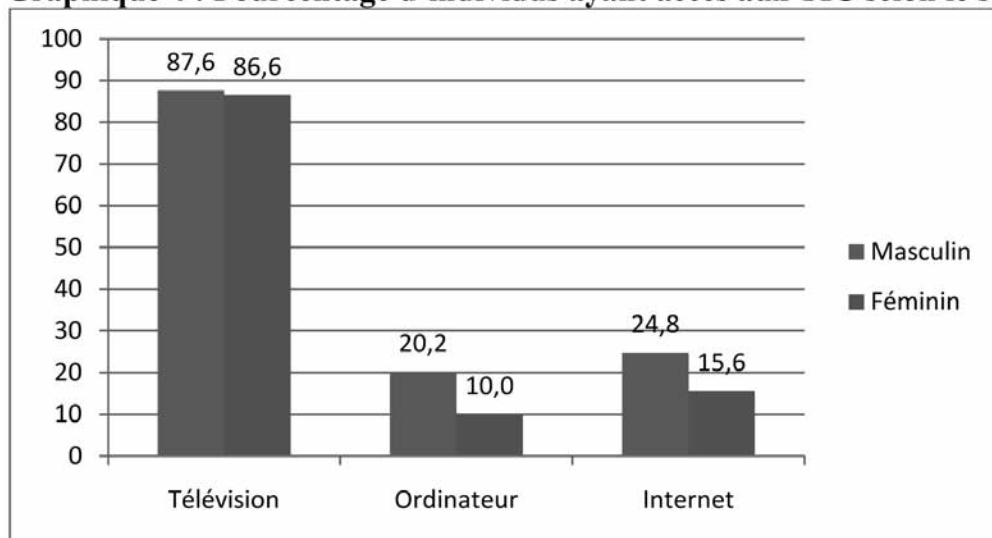
2.2.2. Les disparités de genre dans l'accès au plan individuel

Alors que l'analyse des disparités dans l'accès par la détention vise à mesurer le différentiel d'équipement des femmes et des hommes en un certain nombre de technologies, celle des disparités dans l'accès par l'utilisation est plus générale ; elle va au-delà des inégalités dans les capacités personnelles des individus à disposer des outils TIC pour englober les disparités en termes d'accessibilité et d'usage des technologies. Ce type de disparités s'exprime en termes de fréquence d'écoute des émissions de télévision ou d'intensité de l'utilisation de l'ordinateur ou d'Internet.

Le graphique ci-après présente le pourcentage d'hommes et de femmes qui ont accès à la télévision, à l'ordinateur et à Internet. Il montre que si les femmes ont un accès à la télévision presque égal à celui des hommes, elles sont deux fois moins nombreuses que les hommes à avoir accès à l'ordinateur. Leur taux d'accès à internet est inférieur de 60% à celui des hommes. Il montre que comme pour les

chefs de ménage de sexe féminin et masculin, il n'y a pas de différence notable dans la fréquence des émissions télévisées suivies par les hommes et les femmes.

Graphique 4 : Pourcentage d'individus ayant accès aux TIC selon le sexe



Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

Le tableau ci-après présente les lieux à partir desquels les hommes et les femmes accèdent à un ordinateur. Il montre que pour près de 70% des femmes, l'accès à l'ordinateur a lieu dans des cybercafés contre 55% des hommes. Cette fréquentation proportionnellement plus élevée des cybercafés par les femmes peut sembler paradoxale au regard des résultats d'études menées dans de nombreux pays en développement ayant conclu à l'existence d'importantes barrières à l'entrée des cybercafés pour les femmes. L'explication de cet apparent paradoxe se trouve probablement dans le fait que les hommes ayant d'autres possibilités d'accéder à un ordinateur, ils ont moins recours à des espaces commerciaux pour cela. On le voit à la proportion d'hommes (49,0%) qui ont accès à un ordinateur à partir de leur lieu de travail, alors que seules 35% des femmes ont cette possibilité.

Tableau 3 : Accès à l'ordinateur (2010)

	Hommes	Femmes
Au travail/lieu d'étude	49,0	34,8
Chez un ami	12,2	21,7
Chez les voisins	0,0	4,3
Au Cyber	55,1	69,6
Autre	12,2	4,3
Total	100	100

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

2.3. Les obstacles à l'accès des femmes aux TIC

Des résultats de l'enquête il ressort que l'accès aux TIC via le téléphone mobile et la télévision est devenu un « banalité » pour un nombre croissant de femmes en zone urbaine. Pour ces technologies, les disparités de genre se sont pratiquement résorbées en milieu urbain. Mais du fait du niveau élevé des coûts d'acquisition et du manque d'infrastructures de base, les disparités de genre dans l'accès à l'ordinateur et à Internet restent d'autant plus marquées que leurs utilisateurs ne représentent que 7% de la population totale du Sénégal³.

L'enquête ETCP s'est intéressée aux raisons pour lesquelles les individus ne sont pas abonnés au téléphone mobile et à Internet. Pour 55,4% des femmes qui n'en disposent pas de téléphone mobile, l'insuffisance des moyens est la principale raison de la non possession de cette technologie contre 57,1% chez les hommes⁴. Ces résultats signifient que, pour l'accès au téléphone mobile, le manque de moyens apparaît comme moins contraignant pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 4 : Raisons de la non possession d'un téléphone mobile selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes
Manque de moyens	57,1	55,4
Manque de couverture réseau	2,0	0,0
Manque d'électricité à domicile	8,2	7,1
Autres à préciser	28,6	33,9

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

Quant aux raisons du non accès à Internet, elles sont surtout liées aux compétences techniques et au manque d'ordinateur aussi bien pour les hommes que pour les femmes. On note cependant que, pour toutes ces deux raisons, les femmes (44,7% et 42,1%) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (29,5% et 31,6%). Cela souligne l'importance encore une fois du niveau d'éducation dans l'accès aux TIC.

Tableau 5 : Raisons du non accès à internet selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes
Non accès à un ordinateur	31,6	42,1
Manque de compétences	29,5	44,7
Manque de motivation	5,3	2,6
Manque d'équipements fournissant Internet	20,0	10,5
Cherté du coût d'accès	6,3	6,6
Autres	11,6	5,3

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCP), CRES (2010).

³ Voir l'Enquête Nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal (2009) par l'ARTP.

⁴ Rappelons que 25% des femmes enquêtées ne disposent pas de téléphone mobile contre 19% des hommes.

3. Les disparités de genre dans les utilisations des TIC

Bien que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les femmes soit en forte augmentation, il apparaît qu'elles continuent de les utiliser moins intensément et pour des usages relativement différents de ceux des hommes. On sait maintenant que le fait d'accéder aux TIC ne suffit pas et que les connaissances et les moyens d'une utilisation pertinente des informations sont tout aussi importants.

En effet, si de manière générale, l'on ne constate pas de différences trop marquées dans l'usage des TIC, il semble cependant que les femmes en fassent un usage plus personnel et familial, au contraire des hommes qui les utilisent plutôt à des fins professionnelles et administratives.

Des études ont par exemple montré que dans les pays en développement, la plupart des femmes font très peu usage d'internet en dehors du courrier électronique et des listes de discussion (Primo, 2003). Le tableau ci-dessous indique que les femmes sont des téléspectatrices relativement plus régulières que les hommes. Cette plus grande assiduité s'explique simplement par les faits que les femmes sont généralement plus présentes à domicile et par leur attachement à un certain nombre de programmes culturels ou de divertissement.

Pour un grand nombre de femmes, la télévision est aussi un moyen à la fois d'information et de formation qui vient combler en partie au moins leur déficit en matière d'éducation.

Tableau 6 : Utilisation de la télévision selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes
Occasionnellement	49,6	42,6
Régulièrement	37,5	44,9

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCP), CRES (2010).

Le tableau ci-après présente les types d'utilisation auxquels les titulaires de comptes email consacrent leur courrier électronique. Il montre qu'à l'exception du travail et de la formation à distance, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes dans tous les types d'utilisation. On est particulièrement frappé par le grand écart entre la proportion des femmes et celle des hommes qui utilisent le courrier électronique pour des besoins professionnels : il est du simple au triple.

Tableau 7 : Types d'utilisation d'email selon le sexe(en %)

	Hommes	Femmes
Communication sociale	74,4	59,1
Besoins professionnels	39,5	13,6
Communication	37,2	27,3
Interaction avec l'administration locale	7,0	0,0
Besoins d'affaires	20,9	18,2
Travail / formation à distance	20,9	22,7
Autres	16,3	9,1

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

Les résultats de l'enquête ETCP montrent que s'il y a une similitude dans l'utilisation des fonctions de base des TIC par les hommes et les femmes, il y a des disparités marquées dans l'utilisation des fonctions secondaires ou marginales des TIC. Les études menées dans de nombreux pays montrent, l'utilisation d'Internet par les femmes se limite généralement à des services de messagerie électronique, qu'elles utilisent généralement à l'occasion d'activités de réseau et de plaidoyer (Simard, 2003). Les raisons de cette concentration sont liées au coût de l'accès et au manque de temps, de compétences techniques et d'équipements en TIC. Assez peu de femmes ont eu recours à internet pour des activités commerciales, de divertissement ou d'éducation.

Le tableau ci-dessous montre que c'est seulement dans l'usage d'Internet pour la messagerie, la recherche d'informations, et pour des transactions commerciales que le pourcentage d'hommes et celui des femmes sont proches. Pour tous les autres types d'utilisation les comportements sont relativement divergents.

Tableau 8 : Types d'utilisation d'internet selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes
Actualités	53,3	44,4
Recherche d'informations	70,0	66,7
Divertissement/Jeux	18,3	8,3
Communication téléphonique	8,3	27,8
Formation à distance	6,7	0,0
Messagerie	40,0	41,7
Opérations bancaires	1,8	6,1
Transactions commerciales	5,3	6,1
Démarches administratives	10,0	2,8
Emissions télé par Internet	11,7	5,6
Emissions radio sur Internet	8,3	2,8
Site personnel	0,0	2,8
Autres	13,3	8,3

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCPM), CRES (2010).

On est frappé par la forte proportion de femmes qui utilisent Internet pour les communications téléphoniques. On note aussi l'écart positif entre la proportion de femmes et celle des hommes qui utilisent Internet pour les opérations bancaires et les transactions commerciales.

Tableau 9 : Types d'utilisation du téléphone mobile selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes
Appels téléphoniques	98,9	99,4
SMS	47,1	39,8
Photos	16,6	8,7
Clips vidéo	10,7	4,3
Agenda	16,6	6,8
Heure	24,6	20,5
Suivi d'opérations bancaires	2,1	1,2
Jeux	8,6	5,6
Musique	18,2	9,9
Radio	16,0	13,7
Calculatrice	16,6	14,9

Source : Enquête TIC, croissance et pauvreté des ménages (ETCP), CRES (2010).

Pour conclure sur les disparités de genre dans les utilisations des TIC, il apparaît ainsi que, pour la grande majorité des femmes, celles-ci se limitent aux fonctions et services élémentaires des technologies (services de messagerie électronique, appels téléphoniques, SMS). Ces fonctions et services sont généralement utilisés pour des besoins personnels ou de plaidoyer. Même si des initiatives se développent dans ce sens, peu de femmes ont recours aux TIC pour des activités économiques, commerciales, de divertissement ou d'éducation. Cette utilisation restreinte de l'usage des TIC par les femmes peut s'expliquer par le coût élevé de l'accès aux TIC et au manque de temps, de compétences techniques et de matériel adéquat.

Conclusion

L'objet de cette recherche était de mesurer les disparités de genre au Sénégal à travers des données d'enquête, c'est-à-dire d'évaluer l'importance des relations de genre qui déterminent l'accès aux TIC et les utilisations qui en sont faites.

L'analyse visait à vérifier l'hypothèse selon laquelle l'empreinte des relations de genre sur l'accès et l'utilisation des TIC met les femmes dans une situation d'infériorité par rapport aux hommes. Si tous les résultats de l'analyse ne vérifient pas cette hypothèse, ils attestent pour la plupart de la persistance des disparités de genre dans l'accès aux TIC. Rappelons-en quelques-uns.

Premièrement, il est apparu que même dans les cas où les ménages dirigés par les femmes sont dans une situation d'égalité avec ceux dirigés par les hommes en termes de dotation en TIC, les disparités de genre s'expriment en termes à la fois de contrôle (de l'équipement), de compétences (pour l'utilisation) et de contenus (services attendus). La combinaison de ces facteurs fait que dans les ménages dirigés par les hommes, les chefs de ménage de sexe masculin sont les principaux utilisateurs de la connexion Internet dans leur ménage, alors que les chefs de ménage de sexe féminin en sont exclus au profit des enfants et des autres membres du ménage. On assiste à une situation inverse pour ce qui est de l'utilisation du téléphone fixe pour laquelle les femmes chefs de ménage apparaissent comme les principales utilisatrices.

Deuxièmement l'analyse a montré que les disparités de genre dans l'accès à une technologie s'expriment moins lorsque son utilisation est exclusive, qu'elle requiert moins de compétences techniques et que son contenu est neutre ou adaptable. En ce sens, dans l'analyse des disparités de genre dans l'accès, les facteurs déterminants sont la disponibilité des infrastructures de base et le coût d'accès à la technologie. Pour l'analyse des disparités de genre dans l'utilisation, on doit en revanche distinguer deux types de TIC : celles dont l'usage est exclusivement personnel (téléphone mobile, Internet, compte email) et celles à usage collectif (ordinateur, téléphone fixe). Le critère déterminant dans l'analyse des disparités de genre dans l'accès est le contrôle.

Troisièmement l'étude a montré que s'il y a une similitude dans l'utilisation des fonctions de base des TIC par les hommes et les femmes, il y a des disparités marquées dans celle des fonctions secondaires des TIC. En parfaite conformité avec les résultats d'études menées dans de nombreux pays, il est apparu que l'utilisation d'Internet par les femmes se limite généralement à des services de messagerie électronique, peu d'entre elles ayant recours à Internet pour des besoins économiques, professionnels ou administratifs. Cette « spécialisation » peut s'expliquer par le faible niveau d'équipement et de compétences techniques des femmes en matière de TIC.

En résumé, la pauvreté, l'analphabétisme, le manque de connaissances en informatique et la barrière des langues sont des facteurs qui, d'une manière générale, limitent les capacités des femmes à utiliser les équipements et les services TIC même lorsqu'ils sont disponibles dans les ménages.

Ces résultats peuvent être récapitulés comme suit :

- il existe de fortes disparités de genre dans l'accès et l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet ;
- les disparités de genre dans l'accès et l'utilisation du téléphone fixe et mobile sont réelles mais elles sont faibles ;
- il existe une égalité de genre dans l'accès au compte mail et son utilisation.

Références bibliographiques

- ACDI, 1997. "Guide : Indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes" Hull, : CIDA.
- CNUCED. 2003. le Genre dans les statistiques et indicateurs des TIC, du point de vue plus spécialement des pays en développement.
- Bérenger, V. et Verdier-Chouchane, A. 2008. Des inégalités de genre à l'indice de qualité de vie des femmes in Economic Research Working Paper N° 94, Janvier, African Development Bank
- Cabrera-Balleza, M.V. 2003. 'Women and community radio: opportunities, challenges, and responses', document présenté lors du Forum sur les medias communautaires, le 12 Décembre 2003, Genève : SMSI.
- Commission Economique pour l'Afrique. 2004. "Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique", Addis Abeba.
- Gurumurthy, A. 2006. Genre et TIC, BRIDGE, Institute of Development Studies.
- Réseau Genre et TIC. 2005. Fracture Numérique de Genre en Afrique Francophone: une inquiétante réalité, Enda editions.
- Gurumurthy, A.2004, Combattre les inégalités de genre dans la société de l'information ; En Bref, n° 19, août.
- Hafkin, N. J. 2002 , Gender issues in developing countries: an overview', document présenté lors de la Réunion du groupe d'experts sur les technologies d'information et de communication et leur impact sur la promotion et l'autonomisation des femmes et leur valeur d'outils en ces domaines, République de Corée.
- Hafkin, N.J. 2003 : "Le genre dans les statistiques et indicateurs des TIC, du point de vue plus spécialement des pays en développement", Atelier conjoint de statistique sur le suivi de la société de l'information.
- <http://www.unece.org/stats/documents/ces/sem.52/3.f.pdf>
- Hafkin, N.J. Taggart, N. 2001, "Gender, Information Technology, and Developing Countries: An Analytic Study" USAID.
- <http://www.usaid.gov/wid/pubs/hafnoph.pdf>.
- Huyer, S. Westholm, G. 2001. "Toolkit on Gender Indicators in Engineering, Science and Technology" Produced for Unesco and Gender Advisory Board, United Nations Conference on Science and Technology for Development

Marcelle, G.M. 2000. 'Transforming information and communications technologies for gender equality', Gender in Development Monograph series #9, New York. <http://www.undp.org/gender/resources/mono9.pdf>.

Organisation Internationale du Travail (OIT). 2001. 'The information technology revolution: widening or bridging gender gaps?', Département de la Communication.

PNUD. 1999. « Rapport sur le développement humain: la mondialisation à visage humain ».

<http://hdr.undp.org/reports/global/>

PNUD. 2004. Programme des Nations Unies pour le Développement : "Rapport mondial sur le développement humain "

<http://hdr.undp.org/reports/global/2004>

Rathgeber, E. 2002. 'Gender and telecentres: what have we learned?', exposé lors du Séminaire sur le genre et la fracture numérique.

Réseau Genre et TIC. 2004. "Citoyennes africaines de la société de l'information : manuel d'urgence à l'intention des décideurs", ENDA.

Réseau Genre et TIC. 2005. Fracture Numérique de Genre en Afrique Francophone: une inquiétante réalité, Enda editions.